

PROVINCE DE QUÉBEC, MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton,

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée que les membres du conseil de la MRC d'Acton ont, lors de leur séance ordinaire tenue **mercredi le 21 janvier 2026 à 19h30**, adopté un règlement « **Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2026** ».

Ce règlement porte le numéro 2026-01. Il peut en être pris communication aux bureaux des municipalités concernées de même qu'à ceux de la MRC d'Acton.

Donné à Acton Vale, ce lundi vingt-sixième (26^e) jour du mois de janvier 2026.



Chantal Lavigne,
Directrice générale
et greffière-trésorière.